



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 18 janvier 2022, à 19 h 01, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara. Cette séance fut tenue par vidéoconférence et rendue disponible sur la chaîne YouTube de la Ville de Longueuil.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-220118-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-220118-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Marjolaine Mercier, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point CO-220118-8.16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-1.3

RÉSOLUTION CO-211005-6.11, INTITULÉE ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-119 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER - VETO (SD-2021-3892)

CONSIDÉRANT que la résolution CO-211005-6.11, intitulée *Adjudication du contrat APP-21-119 pour l'exécution de travaux de réhabilitation*

environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine et affectation d'une somme en provenance du fonds de développement immobilier, a été adoptée par le conseil ordinaire lors de sa séance tenue 5 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le 7 octobre 2021 la Ville était informée que le programme d'aide financière ClimatSol - Plus Volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques était suspendu jusqu'à nouvel ordre par le Bureau du ministre;

CONSIDÉRANT que le 9 octobre 2021 la mairesse Sylvie Parent a avisé la greffière qu'elle n'approuvait pas (veto) la résolution CO-211005-6.11;

CONSIDÉRANT que la greffière doit alors de nouveau soumettre cette résolution au conseil à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Sylvain Joly, d'approuver la résolution CO-211005-6.11, intitulée *Adjudication du contrat APP-21-119 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine et affectation d'une somme en provenance du fonds de développement immobilier*, reproduite ci-dessous :

CO-211005-6.11

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-119 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER (SD-2021-2970)

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-21-119 pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale du lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, au plus bas soumissionnaire conforme, L.A. Hebert ltée, pour un montant estimé à 5 111 673,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter une somme de 4 781 546 \$ en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Sylvain Joly, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Sylvain Joly, Jacques Lemire, Jonathan Tabarah, Affine Lwalalika, Nathalie Delisle, Catherine Fournier, Geneviève Héon, Marjolaine Mercier, Alvaro Cueto, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Carl Lévesque, Marc-Antoine Azouz, Rolande Balma et Reine Bombo-Allara.

En faveur : 0

Contre : 15

La présidente appelle à nouveau le vote sur cette proposition, un membre ayant été omis.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Sylvain Joly, Jacques Lemire, Jonathan Tabarah, Affine Lwalalika, Lysa Bélaïcha, Nathalie Delisle, Catherine Fournier, Geneviève Héon, Marjolaine Mercier, Alvaro Cueto, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Carl Lévesque, Marc-Antoine Azouz, Rolande Balma et Reine Bombo-Allara.

En faveur : 0 Contre : 16

REJETÉE

CO-220118-1.4

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle la greffière lit les questions des citoyens reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par M. Jean-François Dionne concernant le déneigement des rues, sont déposés.

Des documents transmis par Mme Rosa-Lisa Verville concernant les feux extérieurs, sont déposés.

Des documents transmis par Mme Rosa-Lisa Verville concernant le suivi de la requête CS0080253, sont déposés.

L'appel du vote sur la résolution CO-220118-1.3 est repris par la greffière.

CO-220118-1.5

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2021 À 19 H ET DE SES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LE 22 DÉCEMBRE 2021 À 19 H ET À 19 H 30

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2021 à 19 h avec le remplacement, dans le titre et dans le dispositif de la résolution CO-211214-8.21, intitulée *Dépôt du projet de Règlement CO-2020-1180 modifiant le Règlement CO-2019-1071 ordonnant des travaux de rénovation de la piscine Olympia et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, du numéro de règlement CO-2020-1180 par CO-2021-1180;

2° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre 2021 à 19 h tel que soumis;

3° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 décembre 2021 à 19 h 30 tel que soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-1.6

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2021 À 16 H 07 ET DE SES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LE 23 DÉCEMBRE 2021 À 10 H 35 ET À 11 H 03 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CES SÉANCES

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2021 à 16 h 07 et de ses séances extraordinaires tenues le 23 décembre 2021 à 10 h 35 et à 11 h 03 tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de ces séances.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-220118-2.1

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

Il est procédé au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

CO-220118-2.2

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2021-3710)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto :

1° de désigner trois membres du conseil à titre de membres du comité d'études des demandes de démolition d'immeubles, pour un mandat d'un an :

- 1.1° Mme Nathalie Delisle
- 1.2° M. Carl Lévesque
- 1.3° M. Sylvain Joly

2° de désigner également un membre substitut chargé de remplacer un membre qui est empêché de siéger, pour un mandat d'un an :

- 2.1° M. Jonathan Tabarah

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.3**ADOPTION DU BILAN DE L'ANNÉE 2020 DU PLAN D'ACTION 2020-2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (SD-2021-3761)**

Il est proposé d'adopter le bilan de l'année 2020 du plan d'action 2020-2021 à l'égard des personnes handicapées et des mesures en matière d'accessibilité universelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.4**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER CMQ-67958-001**

Il est procédé au dépôt de la décision rendue par la Commission municipale du Québec concernant le dossier CMQ-67958-001.

CO-220118-2.5**DÉSIGNATION DES MEMBRES ET OFFICIERS DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2021-1075)**

Il est proposé :

1° de désigner les personnes suivantes, membres du Conseil local du patrimoine pour une période de deux ans :

1.1° Mme Joëlle Perron-Oddo, citoyenne;

1.2° Mme Nathalie Duchesneau, citoyenne;

1.3° M. Raoul Graf, citoyen;

1.4° Mme Hélène Léveillée, citoyenne;

2° de désigner Mme Naomi Lane, conseillère en architecture à la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, à titre de secrétaire, pour une période de deux ans;

3° de désigner M. Stéphane Dutil, chef de la Division soutien au comité consultatif d'urbanisme et au conseil local du patrimoine, à titre de personne ressource, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.6**MODIFICATION DU DOCUMENT INTITULÉ COMITÉ DE TOPONYMIE ET RÈGLES DE DÉSIGNATION DES NOMS DE LIEUX DE LA VILLE DE LONGUEUIL ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE RÉSIDENT DE LONGUEUIL (SD-2021-3805)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon :

1° de modifier l'article 5 du document intitulé *Comité de toponymie et règles de désignation des noms de lieux de la Ville de Longueuil*, afin d'augmenter le nombre de membres à un maximum de six membres;

2° de désigner M. Marcel Fournier, membre résident de Longueuil, en remplacement du titre de membre observateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.7**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé de constituer la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines et de définir son mandat général comme suit :

Cette commission a pour fonctions d'étudier toute question touchant les sujets suivants : Finances et infrastructures (incluant budget et PTI), développement du territoire (sauf urbanisme), grands projets, subventions, ressources humaines, qui n'est pas liée à une compétence d'agglomération et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.8**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DÉMOCRATIE**

Il est proposé de constituer la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie et de définir son mandat général comme suit :

Cette commission a pour fonctions d'étudier toute question touchant les sujets suivants : Éthique et gouvernance, institutions démocratiques, participation citoyenne, qui n'est pas liée à une compétence d'agglomération et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.9**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé de constituer la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de définir son mandat général comme suit :

Cette commission a pour fonctions d'étudier toute question touchant les sujets suivants : Aménagement du territoire et planification urbaine, urbanisme, environnement, développement durable, qui n'est pas liée à une compétence d'agglomération et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.10**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

Il est proposé de constituer la Commission du développement social et des relations avec les citoyens et de définir son mandat général comme suit :

Cette commission a pour fonctions d'étudier toute question touchant les sujets suivants : Vie communautaire, habitation, itinérance, familles, éducation, aînés, immigration, condition féminine, santé, sports et loisirs, qui n'est pas liée à une compétence d'agglomération et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.11**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ ET DE LA CIRCULATION**

Il est proposé de constituer la Commission de la mobilité et de la circulation et de définir son mandat général comme suit :

Cette commission a pour fonctions d'étudier toute question touchant les sujets suivants : Circulation, transports automobiles, collectifs et actifs, qui n'est pas liée à une compétence d'agglomération et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.12**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DU PATRIMOINE**

Il est proposé de constituer la Commission de la culture, des communications et du patrimoine et de définir son mandat général comme suit :

Cette commission a pour fonctions d'étudier toute question touchant les sujets suivants : Vie culturelle (incluant grands événements), communications (incluant valorisation des médias locaux) et patrimoine, qui

n'est pas liée à une compétence d'agglomération et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.13

ABOLITION DE COMMISSIONS PERMANENTES

Il est proposé d'abolir les commissions permanentes suivantes :

- 1° Commission des finances et des ressources humaines et des grands projets;
- 2° Commission de l'éthique, gouvernance et démocratie
- 3° Commission aménagement du territoire et du développement durable
- 4° Commission du développement social : famille, affaires sociales, logement social, immigration, action communautaire et condition féminine
- 5° Commission du transport actif et de la circulation
- 6° Commission des infrastructures et du développement
- 7° Commission loisirs, sports, culture, patrimoine et vie communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.14

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé de désigner, comme membres de la Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines, les élus énumérés ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseiller municipal, et de désigner la greffière, ou son représentant, secrétaire de cette commission :

- 1° M. Jonathan Tabarah
- 2° M. Marc-Antoine Azouz
- 3° Mme Rolande Balma
- 4° M. Jacques Lemire
- 5° Mme Marjolaine Mercier
- 6° Mme Susan Rasmussen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.15

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par Mme Catherine Fournier de désigner M. Jonathan Tabarah à titre de président de la Commission des finances, des

infrastructures et des ressources humaines, jusqu'au terme de son mandat comme conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.16

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DÉMOCRATIE

Il est proposé de désigner, comme membres de la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie, les élus énumérés ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseiller municipal, et de désigner la greffière, ou son représentant, secrétaire de cette commission :

- 1° M. Marc-Antoine Azouz
- 2° Mme Nathalie Delisle
- 3° Mme Geneviève Héon
- 4° M. Sylvain Joly
- 5° M. Jonathan Tabarah

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.17

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DÉMOCRATIE

Il est proposé par Mme Catherine Fournier de désigner M. Marc-Antoine Azouz à titre de président de la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie, jusqu'au terme de son mandat comme conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.18

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé de désigner, comme membres de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement, les élus énumérés ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseiller municipal, et de désigner la greffière, ou son représentant, secrétaire de cette commission :

- 1° Mme Marjolaine Mercier
- 2° M. Marc-Antoine Azouz
- 3° Mme Lysa Bélaïcha
- 4° M. Alvaro Cueto
- 5° M. Carl Lévesque
- 6° M. Jonathan Tabarah

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.19**DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier de désigner Mme Marjolaine Mercier à titre de présidente de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement, jusqu'au terme de son mandat comme conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.20**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

Il est proposé de désigner, comme membres de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens, les élus énumérés ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseiller municipal, et de désigner la greffière, ou son représentant, secrétaire de cette commission :

- 1° Mme Nathalie Delisle
- 2° Mme Rolande Balma
- 3° M. Alvaro Cueto
- 4° M. Karl Ferraro
- 5° M. Carl Lévesque
- 6° Mme Affine Lwalalika
- 7° Mme Marjolaine Mercier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.21**DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier de désigner Mme Nathalie Delisle à titre de présidente de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens, jusqu'au terme de son mandat comme conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.22**DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ ET DE LA CIRCULATION**

Il est proposé de désigner, comme membres de la Commission de la mobilité et de la circulation, les élus énumérés ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseiller municipal, et de désigner la greffière, ou son représentant, secrétaire de cette commission :

- 1° M. Karl Ferraro
- 2° M. Alvaro Cueto

- 3° Mme Geneviève Héon
- 4° M. Sylvain Joly
- 5° M. Jacques Lemire
- 6° Mme Marjolaine Mercier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.23

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITÉ ET DE LA CIRCULATION

Il est proposé par Mme Catherine Fournier de désigner M. Karl Ferraro à titre de président de la Commission de la mobilité et de la circulation, jusqu'au terme de son mandat comme conseiller municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.24

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DU PATRIMOINE

Il est proposé de désigner, comme membres de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine, les élus énumérés ci-dessous, jusqu'au terme de leur mandat comme conseiller municipal, et de désigner la greffière, ou son représentant, secrétaire de cette commission :

- 1° Mme Affine Lwalalika
- 2° Mme Rolande Balma
- 3° Mme Lysa Bélaïcha
- 4° Mme Nathalie Delisle
- 5° M. Sylvain Larocque
- 6° M. Carl Lévesque

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-2.25

DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DU PATRIMOINE

Il est proposé par Mme Catherine Fournier de désigner Mme Affine Lwalalika à titre de présidente de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine, jusqu'au terme de son mandat comme conseillère municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-220118-4.1**APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU REVÊTEMENT MÉCANISÉ DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DE LA SAVANE (SD-2021-3750)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé d'approuver les dépenses d'un montant de 19 655,54 \$, taxes comprises, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-4.2**APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 (SD-2021-3918)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a

été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 7 juillet 2021;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Sylvain Joly :

1° d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe au sommaire décisionnel SD-2021-3918 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée à la Ville dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2° d'attester que la programmation de travaux jointe au sommaire décisionnel SD-2021-3918 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts de travaux admissibles;

3° que la Ville s'engage à :

3.1° respecter les modalités du guide précité qui s'appliquent à elle;

3.2° être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

3.3° atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

3.4° informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-4.3

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE DEUX AIDES FINANCIÈRES POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (SD-2021-3638)

Il est proposé :

1° de demander au ministère des Transports deux aides financières au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour :

1.1° la fourniture et l'installation d'afficheurs de vitesse pédagogiques;

1.2° la fourniture et l'installation de panneaux lumineux pour passages pour piétons;

2° de confirmer une contribution financière de la Ville de 285 500 \$ pour la réalisation de ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-4.4

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2022-2023 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SD-2021-3846)

Il est proposé de signifier l'intention de la Ville de participer au Programme Rénovation Québec 2022-2023 de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 3 650 000 \$, réparti à part égale entre la Société d'habitation du Québec et la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-4.5

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° des conseillers d'Action Longueuil – Équipe Sylvie Parent, datée du 5 janvier 2022;
- 2° du conseiller M. Jacques Lemire, datées du 6 et du 12 janvier 2022;
- 3° des conseillers de Longueuil Citoyen, datée du 6 janvier 2022;
- 4° du conseiller M. Xavier Léger, datée du 5 janvier 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-220118-6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021 (SD-2021-3480)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'octobre 2021 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2021, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-220118-6.2**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-17-212 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2021-3733)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 126 073,72 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-17-212 pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2021-3733.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-110 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANTATION, D'ENTRETIEN ET D'ARROSAGE DES FLEURS ANNUELLES (OPTION 2) (SD-2021-3470)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon, d'adjuger le contrat APP-21-110 pour l'exécution de travaux de plantation, d'entretien et d'arrosage des fleurs annuelles (Option 2), pour une période prenant fin le 31 décembre 2026, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Les entreprises Daniel Robert inc., pour un montant estimé à 1 537 825,34 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-220118-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-135 POUR LA FOURNITURE ET LA MISE À NIVEAU DES SURFACES D'ABSORPTION DANS LES AIRES DE JEUX (SD-2021-3509)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon, d'adjuger le contrat APP-21-135 pour la fourniture et la mise à niveau des surfaces d'absorption dans les aires de jeux, pour une période débutant à compter du 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2025, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, 9201-6500 Québec inc., faisant affaires sous le nom Épandages Robert, pour un montant estimé à 268 907,50 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-220118-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-138 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BASEBALL NO.2 AU PARC LECAVALIER (SD-2021-3516)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-138 pour l'exécution de travaux de réfection du terrain de baseball no.2 au parc Lecavalier, au plus bas soumissionnaire conforme, 9032-2454 Québec inc., faisant affaires sous le nom Techniparc, pour un montant estimé à 1 273 700,82 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-144 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SPÉCIALISÉS D'EXCAVATION ET DE RÉPARATION DE CONDUITES MAJEURES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (SD-2021-3779)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-144 pour l'exécution de travaux spécialisés d'excavation et de réparation de conduites majeures sur le réseau d'aqueduc et d'égouts, pour une période prenant fin le 31 décembre 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant estimé à 433 494,11 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-105 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, DE LIENS PIÉTONNIERS ET DE PLANTATIONS D'ARBRES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 2B (SD-2021-3401)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-105 pour l'exécution de travaux d'aménagement de parcs, de liens piétonniers et de plantations d'arbres dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 2B, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant estimé à 1 347 269,81 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-6.8**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-21-006 POUR L'ENTRETIEN DES HORODATEURS DE TYPES MPC ET CWT (SD-2021-3797)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat FU-21-006 pour l'entretien des horodateurs de types MPC et CWT, pour une période de deux ans débutant à compter du 19 janvier 2022, à Precise Parklink inc., fournisseur

unique, pour un montant estimé à 209 645,42 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-6.9

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-21-108 POUR LA GESTION ET L'OPÉRATION DE L'ARÉNA ÉMILE-BUTCH-BOUCHARD (SD-2021-3305)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon, d'attribuer de gré à gré le contrat GG-21-108 pour la gestion et l'opération de l'aréna Émile-Butch-Bouchard, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2027, au Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit, pour un montant de 1 328 044,83 \$, taxes comprises, selon l'entente à intervenir entre les parties et en remplacement du contrat octroyé à ce collège en vertu de la résolution CO-190514-6.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-6.10

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-21-112 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2022 (SD-2021-3755)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques, répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-21-112 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2022, à la Librairie Alire inc., pour un montant estimé à 700 373,43 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-6.11**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-21-117 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2022 (SD-2021-3603)**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-21-117 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2022, à Les éditions Le fureteur inc., pour un montant estimé à 221 990,51 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-6.12**ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2021-3713)**

Il est proposé :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de licences Oracle Active Dataguard;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

4° d'attribuer de gré à gré la partie locale du contrat GG-21-111 pour l'acquisition de licences Oracle Active Dataguard, à Oracle Canada ULC, pour un montant estimé à 64 226,22 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 30 novembre 2021,

conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-6.13

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-19-220 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT D'ARBRES (SD-2021-3460)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'autoriser un dépassement de coûts de 168 033,01 \$, taxes comprises, au contrat APP-19-220 pour l'exécution de travaux d'essouchement d'arbres, adjugé à 9377-0907 Québec inc., faisant affaires sous le nom Essouchage Rive-Sud, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2021-3460.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-220118-7.1

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 À L'ACTE DE VENTE INSCRIT SOUS LE NUMÉRO 25 938 957 PORTANT SUR LE LOT 6 335 655 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-3606)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 à l'acte de vente entre la Ville et Groupe Immobili inc. inscrit au Bureau de la publicité foncière le 15 décembre 2020, sous le numéro 25 938 957, et portant sur le lot 6 335 655 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-7.2

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET GROUPE FOUBRAK INC. PORTANT SUR LE KIOSQUE K1 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-3477)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Groupe Foubrak inc. portant sur le kiosque K1 du Marché public de Longueuil, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 30 août 2022, et pour un loyer mensuel de 325 \$, taxes de vente non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-7.3

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET VIANDES TI-CLAUDE INC. PORTANT SUR LE LOCAL P9-P10 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-3734)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Viandes Ti-Claude inc. portant sur le local P9-P10 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 830 pi², pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30

août 2022, et pour un loyer mensuel de 870,12 \$, taxes de vente non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-7.4

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE CESSION ET D'AMENDEMENT AU BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE ET DEVIMCO IMMOBILIER INC. PORTANT SUR UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE STATIONNEMENT P2 DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2021-3735)

Il est proposé d'approuver la convention de cession et d'amendement au bail intervenu entre la Ville et Devimco Immobilier inc. afin d'ajouter deux cases de stationnement additionnelles à la superficie louée, aux fins de l'implantation d'un bureau des ventes, pour un loyer annuel supplémentaire de 2 863,24 \$, et par laquelle Devimco Immobilier inc. cède ses intérêts dans ce bail à Condo PCL2 S.E.C., T1 Sir Charles Condo S.E.C. et T2 Sir Charles Condo S.E.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-220118-8.1

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022 (SD-2021-3845)

Il est proposé :

- 1° d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et Zone Loisir Montérégie inc. dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2021-2022, pour une période débutant le 30 juin 2021 et prenant fin le 28 février 2022;
- 2° d'abroger la résolution CO-211123-4.10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1176 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2021-3429)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1176 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1179 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (SD-2021-3871)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Geneviève Héon, d'adopter le *Règlement CO-2021-1179 modifiant le Règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-8.4**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2021-3743)**

Mme Affine Lwalalika donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques sera présenté.

CO-220118-8.5**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1185 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2021-3743)**

Mme Affine Lwalalika procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1185 décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques.*

CO-220118-8.6**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE CENTRE-VILLE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-3332)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant l'exécution de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le centre-ville et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera déposé.

CO-220118-8.7**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1177 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE CENTRE-VILLE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-3332)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1177 ordonnant l'exécution de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le centre-ville et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-220118-8.8**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2021-2796)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil, sera présenté.

CO-220118-8.9**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1183 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2021-2796)**

M. Marc-Antoine Azouz présente le projet de *Règlement CO-2022-1183 constituant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Longueuil.*

CO-220118-8.10**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2021-3528)**

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt, sera déposé.

CO-220118-8.11**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1184 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2021-3528)**

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1184 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt.*

CO-220118-8.12**APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX PROJETS - DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022 (SD-2021-3577)**

Il est proposé d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2021 et prenant fin le 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-8.13**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES ITALIENS DE LA RIVE-SUD INC. (SD-2021-3508)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des italiens de la Rive-Sud inc., concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux au Centre sportif et récréatif situé au 1175, boulevard Sainte-Foy, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-8.14**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SOUTIEN ET DE PRÊT DE LOCAUX À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET PATINAGE GREENFIELD PARK (SD-2021-3590)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Patinage Greenfield Park concernant le soutien à cet organisme et le prêt de locaux à l'aréna Cynthia-Coull, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-8.15**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE THÉÂTRE DE LA VILLE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CET ORGANISME POUR L'ANNÉE 2022 (SD-2021-3650)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et le Théâtre de la Ville concernant l'octroi d'une aide financière de 175 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220118-8.16

RETIRÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-220118-10.1****APPUI À UNE DEMANDE DE LOTISSEMENT DÉPOSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT UNE PARTIE DU LOT 4 643 503 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-3263)**

Il est proposé d'appuyer la demande déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour autoriser le lotissement du lot 4 643 503 du cadastre du Québec, cette demande étant conforme aux paragraphes 1° à 10° du 2^e alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-220118-12.1****ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 20 JANVIER 2022**

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 janvier 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.2 à 2.9
- 4.1 et 4.2
- 6.1 à 6.5, 6.7 et 6.8

- 7.1
- 8.1 à 8.9

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-220118-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-220118-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers